

[Texte]

The Chairman: It is a showing of hands. The question is, shall the ruling of the Chairman be sustained? All those in favor, please say yea.

Some hon. Members: Yea.

The Chairman: Will all those who have replied yea please raise their hands?

Mr. Dupras: I replaced Miss Bégin. Have I not been recorded as in?

The Chairman: Would you please raise your hands again, those who are eligible to vote? All those against will please say nay and signify.

• 1120

Ruling negatived: yeas, 4; nays, 7.

The Chairman: This means that we must return to the original question.

Mr. Rose: May I comment?

In your reading of the House of Commons Debates, you did not read the complete text of my remarks in reply to Mr. Reid. I think it is only fair that I should point this out.

I do not want it implied that I was no longer interested in receiving that document, or in making it public. That is why I put it on the Order Paper. The reason why I agreed not to call for it, at that time, was that I wanted to see if the government would make the document public. I had a copy of it, and I felt that if I had a copy then perhaps other members of Parliament would be entitled to it as well, through normal channels. I regret that you did not read that part to buttress your case—which I do not think was completely fair.

I should like to know, Mr. Chairman, what effect any motion in this Committee will have on making public that document?

The Chairman: If it is the wish of the Committee to uphold the request by Mr. Clark, then we have only to follow the wish of the Committee. If the department refuses to make the document available, recourse must be to the House of Commons. We cannot assume more authority here than there is in the House of Commons itself.

The point you made, Mr. Rose, is well taken. But in the last meeting you made that point, and I think members were quite aware of it.

The question is the following: Mr. Clark moved that this Committee request the Secretary of State to table and publish immediately the evaluation report concerning the 1972 operations of the Opportunities for Youth Program.

Motion agreed to.

Mr. Rose: No more traps; no more little traps like Polymer.

• 1125

The Chairman: Ladies and gentlemen, this morning we have before us officials of the Canadian Broadcasting Corporation. We have allowed three different days for hearings of the Canadian Broadcasting Corporation in the event that members of the Committee find it necessary to ask the gentlemen to return. We may, indeed, finish our business this morning; if that is not the case, they will be prepared to return tomorrow afternoon.

[Interprétation]

Le président: Les députés lèveront la main. La question est donc la suivante: la décision du président est-elle maintenue? Que tous ceux qui sont en faveur disent oui.

Des voix: oui.

Le président: Que tous ceux qui ont répondu oui lèvent la main.

M. Dupras: Je remplace M^{lle} Bégin. A-t-on inscrit mon nom?

Le président: Que ceux qui ont le droit de vote veuillent bien lever la main. Que tous ceux qui contestent la décision du président disent non et lèvent la main.

La décision est rejetée par 7 voix contre 4.

Le président: Ceci signifie que nous allons voter sur la question d'origine.

M. Rose: Puis-je faire une remarque?

Lorsque vous avez lu un extrait du débat à la Chambre des communes, vous n'avez pas lu le texte complet de ma réponse à M. Reid. Je pense qu'il serait juste de le signaler.

Je ne voudrais pas que l'on croie que je n'avais plus envie de recevoir ce document ou de le voir publier. C'est d'ailleurs pour cela que j'avais inscrit la motion à l'ordre du jour. La raison pour laquelle j'ai accepté de retirer ma motion était que je voulais voir si le gouvernement publierait lui-même le document. Pour ma part, j'en ai déjà un exemplaire et je pensais que les autres députés devraient avoir le droit d'en recevoir un également, selon la procédure normale. Je regrette, monsieur le président, que vous n'ayez pas lu toute ma réponse à M. Reid, car je pense qu'en lire un seul extrait n'était pas tout à fait juste.

J'aimerais savoir, monsieur le président, si une motion adoptée par le Comité entraînera la publication de ce document?

Le président: Si le Comité approuve la demande de M. Clark, nous devons respecter sa décision. Si le Ministère refuse alors de publier cette étude, la question pourra être portée devant la Chambre des communes. Nous n'avons pas, dans ce cas, plus de pouvoirs que la Chambre des communes elle-même.

Monsieur Rose, j'ai bien tenu compte de votre remarque. Cependant, je dois dire que vous aviez déjà signalé ce fait lors de la dernière réunion et j'étais sûr que les membres du Comité en étaient parfaitement conscients.

La question est la suivante: M. Clark a proposé que le Comité demande au secrétaire d'État de déposer et publier immédiatement le rapport d'évaluation du Programme de Perspectives- Jeunesse pour l'année 1972.

La motion est adoptée.

M. Rose: Plus de piège; plus de petit piège comme dans le cas de Polymer.

Le président: Mesdames et messieurs, nous avons ce matin avec nous les responsables de Radio-Canada. Nous avons prévu d'accorder à Radio-Canada trois jours d'audiences, au cas où les membres du Comité désireraient que les témoins reviennent. Bien sûr, il se peut que nous terminions nos questions ce matin; sinon, ils seront disposés à revenir demain après-midi.